

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

(Seconde délibération)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-28

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 40**ÉTAT C****« Contrôle et exploitation aériens »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Soutien aux prestations de l'aviation civile	1 293 410	0
Navigation aérienne	0	0
Transports aériens, surveillance et certification	0	0
TOTAUX	1 293 410	0
SOLDE	1 293 410	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à tirer les conséquences sur la mission « Contrôle et exploitation aériens » des décisions annoncées lors du rendez-vous salarial du 18 juin 2018, concernant d'une part la revalorisation des indemnités kilométriques et d'autre part de la revalorisation des barèmes des frais

de nuitée. À cette fin, il convient de majorer de 1 293 410 € les autorisations d'engagement et de 1 293 410 € les crédits de paiement du programme « Soutien aux prestations de l'aviation civile » de la mission « Contrôle et exploitation aériens ».